

Réponse de Monsieur le Premier Ministre à la question parlementaire no 2862 de Monsieur le Député Xavier Bettel

Contrairement à ce que laisse sous-entendre Monsieur le Député, le Gouvernement n'est pas resté inactif dans l'affaire dont Monsieur le Député se fait l'écho, à savoir la publication sur un site Internet couvrant l'actualité économique du Moyen-Orient d'informations accusant l'ex ministre de l'Économie et du Commerce extérieur Jeannot Krecké ainsi qu'un haut fonctionnaire de corruption et de favoritisme en relation avec un certain nombre de dossiers, dont celui de la société de fret aérien luxembourgeoise Cargolux.

Depuis la parution de l'article en question, mes services sont en contact avec les personnes visées par ces allégations qui relèvent du pur mensonge. J'ai moi-même reçu Monsieur Jeannot Krecké pour évoquer avec lui les suites qu'il convenait de réserver à cette affaire dont la genèse soulève de nombreuses questions concernant les milieux qui se trouvent à l'origine de ce qui s'apparente à une campagne de désinformation et de diffamation. Monsieur Jeannot Krecké et le haut fonctionnaire visés par la publication du site Internet ont opposé un démenti clair et détaillé aux allégations contenues dans l'article, démenti que le Gouvernement fait sien. Je me porte par ailleurs personnellement garant du comportement de Monsieur Jeannot Krecké qui a été à tous les égards irréprochable dans l'exercice de ses fonctions de ministre.

Dans l'immédiat, un certain nombre de pièces en relation avec les allégations que véhicule le site Internet ont été transmises par les intéressés au Parquet.

Il a par ailleurs été décidé de faire bénéficier Monsieur Jeannot Krecké ainsi que le haut fonctionnaire visé par la publication du soutien juridique du Gouvernement dans toutes les démarches qu'ils seraient amenés à entreprendre contre ceux qui ont propagé ou qui à l'avenir propageront les contrevérités flagrantes publiées ces derniers jours.